

## EXAMEN DES EFFETS DE LA PIRATERIE SUR LES ACTIVITÉS DES FLOTTES ET LES TENDANCES DES PRISES ET DE L'EFFORT

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI, 12 NOVEMBRE 2013

### OBJECTIF

Informier le Comité scientifique (CS) des impacts connus des activités de piraterie dans l'océan Indien sur les opérations des flottes et les tendances des prises et de l'effort qui en découlent, comme identifiés par les groupes de travail en 2013.

### CONTEXTE

Lors de la 15<sup>e</sup> Session de la Commission, il a été « *reconnu que les activités de piraterie dans l'océan Indien occidental ont eu des conséquences négatives importantes sur les activités de certaines flottes, ainsi que sur le niveau de couverture par les observateurs dans cette zone. La Commission demandé au Comité scientifique d'évaluer l'effet de la piraterie sur les opérations des flottes et sur les tendances des prises et effort* » (paragraphe 40 du rapport de S15).

Lors de la 16<sup>e</sup> Session de la Commission, les Membres ont encore « *reconnu la gravité des conséquences des actes de piraterie sur l'aide humanitaire et sur les navires de commerce et de pêche au large des côtes de la Somalie et a noté que les attaques s'étaient étendues dans pratiquement toute la partie ouest de l'Océan Indien, en particulier vers le Kenya et les Seychelles, avec des attaques signalées dans les ZEE de ces pays* ». (paragraphe 124 du rapport de S16).

### DISCUSSION

En 2013, les différents groupes de travail de la CTOI ont continué d'examiner les impacts des activités de piraterie sur les flottes, et ont tiré les conclusions qui sont résumées ci-dessous.

#### *Effets de la piraterie sur les captures des espèces CTOI*

Bien qu'aucune analyse spécifique des impacts de la piraterie sur les pêcheries de l'océan Indien n'ait été présentée au cours des réunions des groupes de travail en 2013, de nombreux documents ont pointé les impacts évidents de la piraterie sur la pêche dans l'ouest de l'océan Indien (Bassin somalien) et dans d'autres zones suite au déplacement important de l'effort de pêche des palangriers. En particulier, il y a eu un important déplacement des captures et de l'effort des palangriers (figure 1) vers les zones de pêche traditionnelles du germon, augmentant ainsi la pression de pêche sur cette espèce. Depuis 2004, les captures annuelles ont régulièrement diminué, en grande partie du fait de la baisse continue du nombre de palangriers taiwanais actifs dans l'océan Indien (figure 2a). Ces dernières années, la proportion de l'effort de pêche de la flottille palangrière japonaise a fortement baissé dans le nord-ouest de l'océan Indien (au large de la côte somalienne), tandis que l'effort de pêche a augmenté dans la zone située au sud de 25°S, en particulier au large de la côte ouest de l'Australie, où les taux de capture du germon sont plus élevés (figure 1). De même, de nombreux fileyeurs de la R.I. d'Iran ciblant les thons tropicaux en haute mer sont revenus dans la ZEE de la R.I. d'Iran du fait des activités de piraterie dans l'ouest de l'océan Indien, ciblant maintenant l'albacore et le thon mignon dans la mer d'Arabie ou les espèces de thons néritiques et les espèces apparentées dans les eaux côtières de la R.I. d'Iran. Cela a entraîné un accroissement important des prises totales et de l'effort sur les thons néritiques et les espèces apparentées sous mandat de la CTOI.

L'effort de pêche des flottes de senneurs s'est déplacé vers l'est d'au moins 100 nautiques entre 2008 et 2011, par rapport à la distribution historique de l'effort (figure 1), bien que certains navires soient restés dans la zone affectée par la piraterie, avec des personnels militaires à bord.

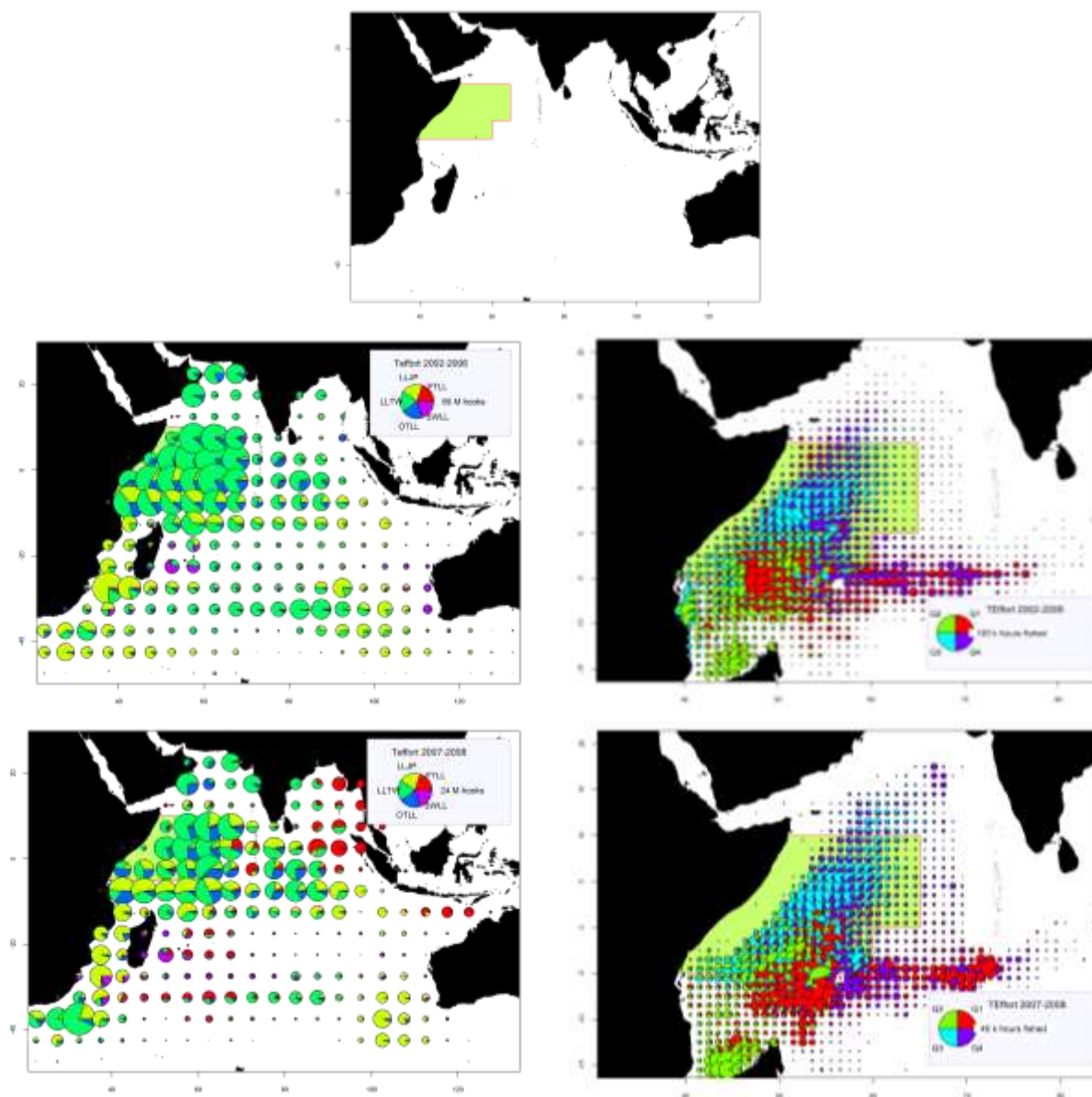
Le nombre relatif de palangriers en activité dans la zone de compétence de la CTOI a significativement diminué entre 2008 et 2011 (figure 2a, b), de même que celui des senneurs (figure 2c). Ce déclin est probablement dû aux impacts de la piraterie dans l'ouest de l'océan Indien. Le Japon a déclaré une baisse de 120 palangriers entre 2006 et 2011, avec seulement 68 palangriers restant en activité en 2011, ce qui correspond à une baisse des captures totales d'environ 80%, pour le patudo et l'albacore combinés. Ces dernières années, la proportion de l'effort de pêche des palangriers japonais a fortement baissé dans la partie nord-ouest de l'océan Indien (au large de la côte somalienne), tandis que l'effort augmentait dans la zone au sud des 25°S, en particulier au large de l'Australie occidentale. La République de Corée a signalé qu'un de ses palangriers avait été détourné en 2006 et que cela avait entraîné une forte réduction

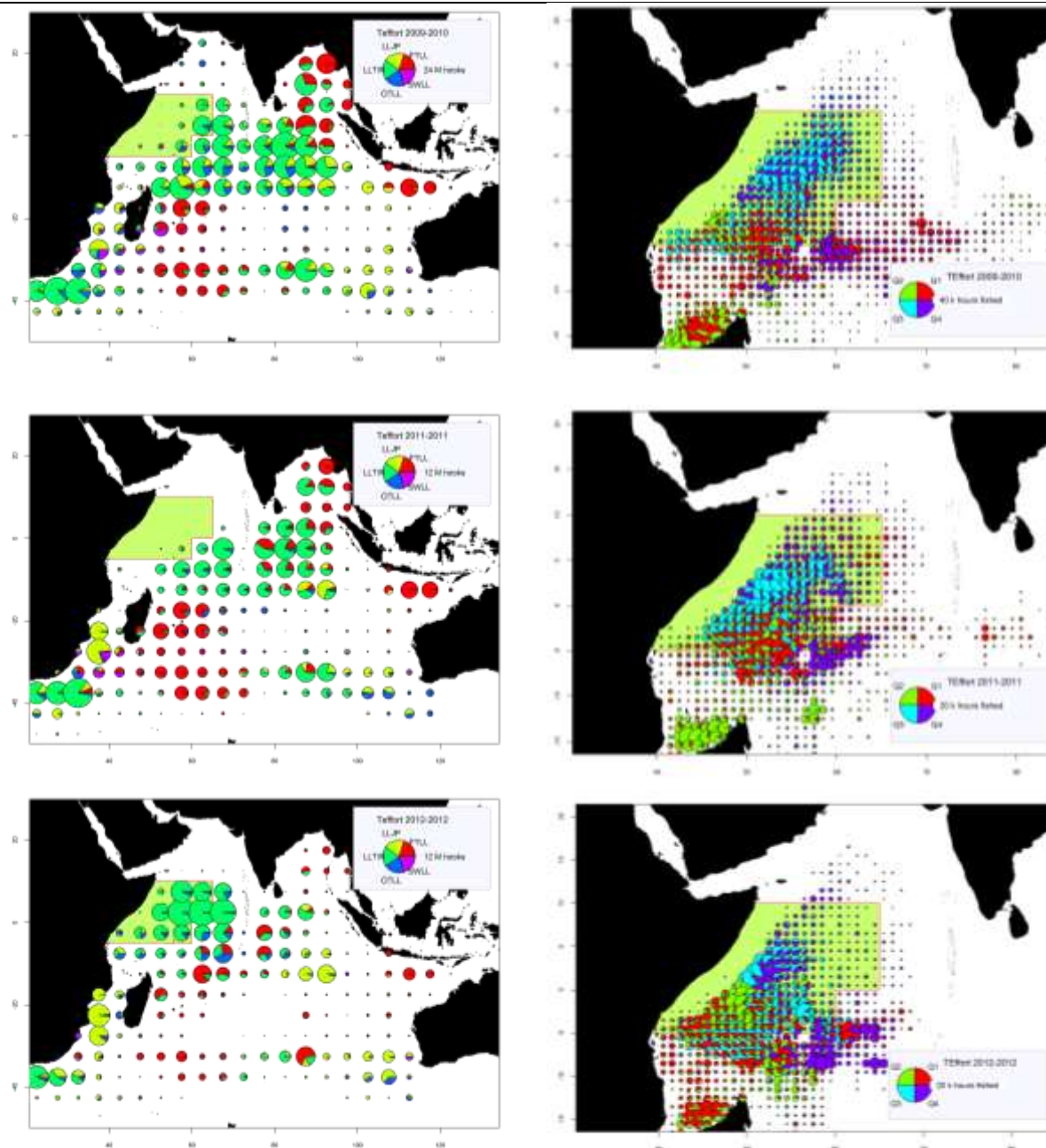
(50%) du nombre de navires coréens en activité dans cette région, de 26 en 2006 à 7 en 2011 (et en 2012), les palangriers se déplaçant vers le sud de l’océan Indien. Le nombre de senneurs européens a également diminué, de 51 en 2006 à 34 en 2011, soit une réduction de 33% (figure 2c).

Néanmoins, depuis 2011, on a observé une augmentation du nombre de palangriers actifs dans l’océan Indien pour le Japon (68 en 2011 à 98 en 2012), la Chine (10 à 32), Taïwan, province de Chine (132 à 138) et les Philippines (2 à 14) (figure 2a). De même, on a observé une augmentation globale du nombre de senneurs en activité dans l’océan Indien pour les flottes de l’Union européenne et assimilées (34 en 2011 à 36 en 2012) et pour les autres flottes combinées (23 à 35) (figure 2c).

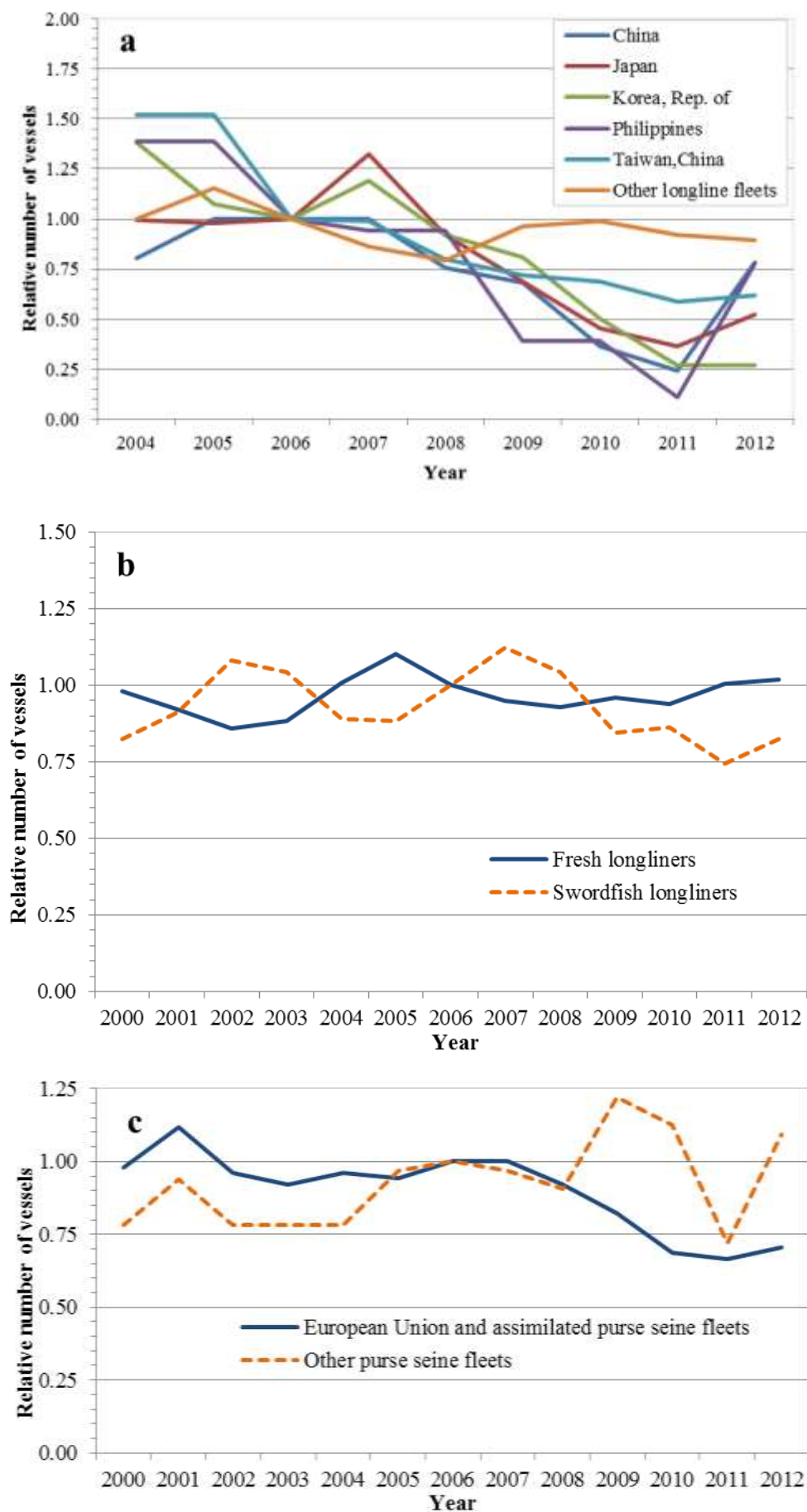
Dans la première moitié de l’année 2011, 11 palangriers de Taïwan, province de Chine sont partis pour l’océan Atlantique et 2 pour l’océan Pacifique. Cependant, dans la seconde moitié de l’année 2011, 5 palangriers sont revenus de l’océan Atlantique et 1 du Pacifique. Le départ des navires de l’océan Indien est reflété dans l’effort de pêche déployé non seulement dans la zone ouest de l’océan Indien affectée par la piraterie, mais également dans l’océan Indien tout entier (figure 3a pour la palangre et 3b pour la senne). En 2012, la tendance s’est inversée, avec un total de 15 palangriers en cours de transfert de l’océan Atlantique vers l’océan Indien, entraînant une augmentation globale de l’effort de pêche à la palangre, en particulier dans l’ouest de l’océan Indien (figure 3a). De même, 6 palangriers en provenance de Taïwan, province de Chine ont été transférés de l’océan Pacifique vers l’océan Indien en 2012. Bien que le niveau total d’effort de pêche de la flotte palangrière taïwanaise dans l’océan Indien reste faible en 2012, l’effort dans les eaux au large de la Somalie a significativement augmenté (figures 1 et 3a).

Des rapports selon lesquels les palangriers et les senneurs de certaines flottilles semblent être revenus vers l’ouest de l’océan Indien en 2012, appellent à surveiller de près ce phénomène et à en faire rapport aux réunions du CS et des groupes de travail en 2014.



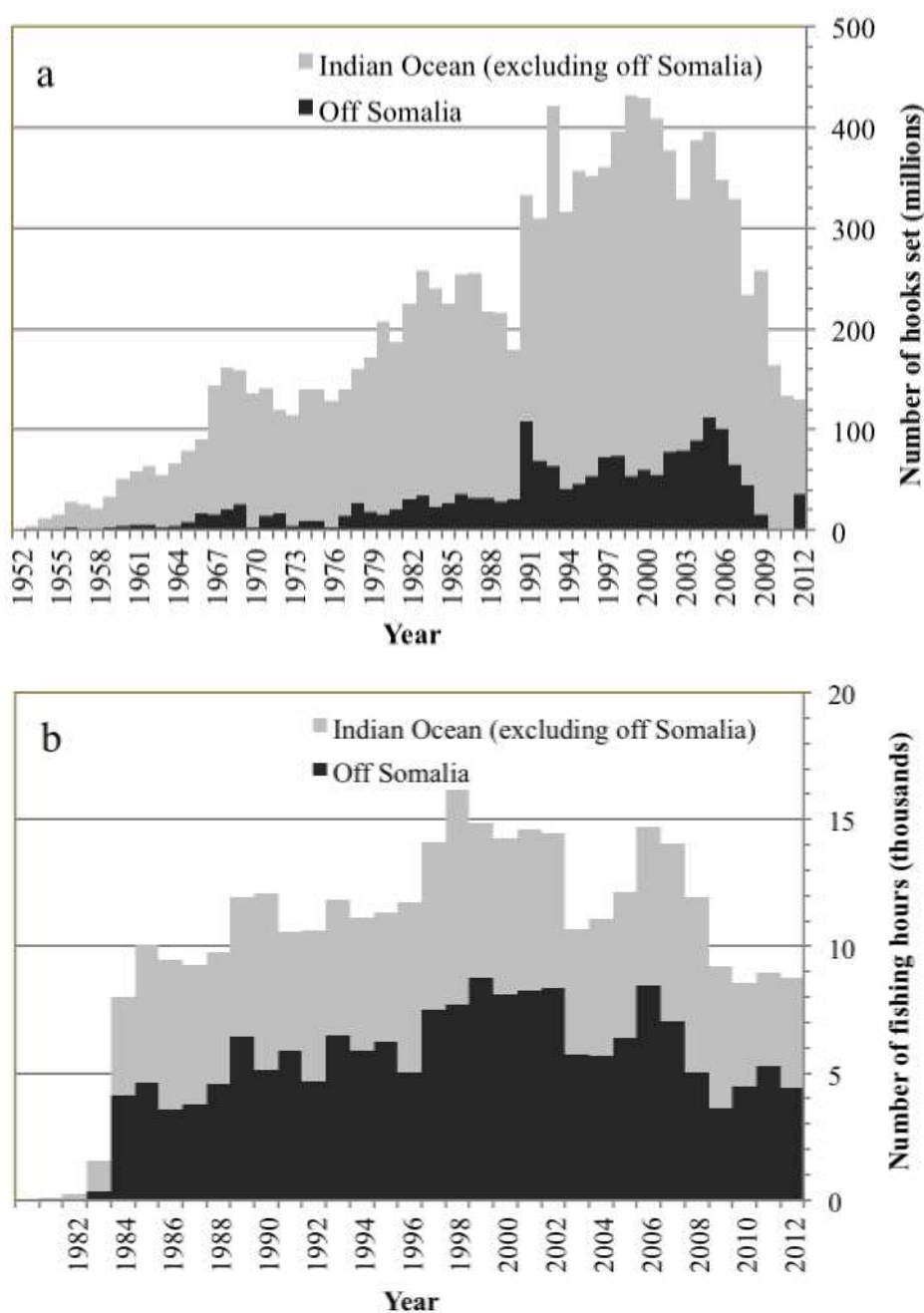


**Figure 1.** Distribution géographique de l'effort de pêche à la palangre (carrés de 5°, millions d'hameçons, colonne de gauche) déclaré par les flottes palangrières du Japon (LLJP), de Taïwan, province de Chine (LLTW), de thon frais (FTLL), par les autres pêcheries palangrières (OTLL) et par les pêcheries palangrières ciblant l'espadon (SWLL), et à la senne (carrés de 1°, heures de pêche, colonne de droite) dans la zone de compétence de la CTOI (données de septembre 2013), pour 2002–2006, 2007–2008, 2009–2010, 2011 et 2012. La zone verte est celle où l'on considère que la piraterie est la plus présente. LLJP (vert clair) : palangriers surgélateurs du Japon ; LLTW (vert foncé): palangriers surgélateurs de Taïwan, Chine ; SWLL (turquoise) : palangriers à espadon (Australie, UE, Maurice, Seychelles et autres flottes) ; FTLL (rouge) : palangriers de thon frais (Chine, Taïwan, Chine et autres flottes) ; OTLL (bleu) : palangriers d'autres flottes (dont Belize, Chine, Philippines, Seychelles, Afrique du Sud, République de Corée et autres).



**Figure. 2.** Évolution des effectifs relatifs de certaines flottes a) de palangriers surgélateurs (valeurs rapportées au nombre de navires en activité en 2006), b) d'autres palangriers et c) de senneurs depuis 2000 dans l'océan Indien.





**Figure 3.** Évolution de l'effort total pour a) la palangre (nombre total d'hameçons calés en millions) et b) la senne (nombre d'heures de pêche en milliers), par an et par zone : au large de la Somalie (zone en encart de la figure 1) et pour le reste de l'océan Indien.

## RECOMMANDATION

Que les CS **NOTE** les impacts de la piraterie sur les opérations de pêche dans l'ouest de l'océan Indien (bassin somalien) et les autres zones suite à un déplacement de l'effort de pêche, et **ENVISAGE** la meilleure manière de transmettre ces conclusions sur les impacts de la piraterie à la Commission.